

Convocation : le 23 mai 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 21

procuration : 7

Le trente mai deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

TARIFS MUNICIPAUX

PRECISIONS

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal — Blanchard Lynda — Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée— Bernier Lydie — Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial — Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal — Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer) – Beaucé Sylvie (qui avait donné procuration à Mme Bernier) - Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Martin).

Absente : Mme Aubremaire Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Martial Métayer

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda, Adjointe aux Finances, exposer que :

◆ Lors de la délibération du 25 avril 2008, il a été omis de préciser que la date d'effet de la modification tarifaire pour le restaurant scolaire était le 1^{er} septembre 2008 et ceci afin de s'aligner comme les années passées sur l'année scolaire.

◆ Il a été décidé d'arrondir le prix des repas pris au restaurant scolaire à 35 centimes d'€uros lorsque la famille était aidée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) . Or, la décision du CCAS de juillet 2006 porte sur une participation à hauteur de 80 % du prix normal (soit 1.85 € moins 1.48€ égà 0.37 €).

Aussi dans le but d'une harmonisation, il est proposé de revenir à un tarif de 0.37 €uros pour ces repas.

Considérant l'avis favorable du bureau municipal du 19 Mai 2008,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Adopte :

- Le changement de date d'effet de l'ensemble des tarifs affectant le restaurant scolaire : 1^{er} septembre 2008
- La modification tarifaire suivante : Prix du repas des élèves domiciliés à Montoir de Bretagne et bénéficiant de l'aide du CCAS : 0.37 €le repas .

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mai 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 21

procuration : 7

Le trente mai deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

LANCEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

CONTRATS D'ASSURANCE

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal — Blanchard Lynda — Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée— Bernier Lydie — Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial — Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal — Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer) – Beaucé Sylvie (qui avait donné procuration à Mme Bernier) - Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Martin).

Absente : Mme Aubremaire Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Martial Métayer

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Christian GUIHENEUF, Adjoint aux Travaux, exposer que :

- Les contrats d'assurances de la ville de Montoir de Bretagne arrivaient à échéance au 1^{er} janvier 2009,

- Les contrats étaient décomposés en 4 lots :

- Lot n° 1 : Dommages aux Biens et Risques Annexes et Bris de Machine Informatique et autres Matériels.
- Lot n° 2 : Responsabilité et Risques Annexes.
- Lot n° 3 : Risques Statutaires du Personnel.
- Lot n° 4 : Protection Juridique des Agents et des Elus.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le règlement de la consultation,

- De lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

- Dans le cas d'un AO infructueux de relancer une consultation sous forme de marché négocié selon l'article 35 du Code des Marchés Publics.

- De l'autoriser à signer les pièces des marchés qui en découleront ainsi que tout avenant dans la limite des 5 % du montant du marché conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et plus particulièrement ses articles 20 et 118.

Le financement est inscrit au budget communal 2008 sous l'imputation budgétaire

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mai 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 21

procuration : 7

Le trente mai deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

CONVENTION ETAT/COMMUNE

MISE A DISPOSITION DES SERVICES

DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION

DES DEMANDES DE PERMIS ET

DE DECLARATION PREALABLE

RELATIVE A L'OCCUPATION DU SOL

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal — Blanchard Lynda — Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée— Bernier Lydie — Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial — Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal — Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer) – Beaucé Sylvie (qui avait donné procuration à Mme Bernier) - Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Martin).

Absente : Mme Aubremaire Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Martial Métayer

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint à l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement rappelle au Conseil Municipal qu'une importante réforme de l'Urbanisme est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007. Les nouvelles dispositions en résultant ont eu un impact fort sur les délais et les procédures, mais aussi sur la nature juridique des actes et autorisations d'urbanisme.

Ainsi, les déclarations de travaux ont disparu, les certificats d'urbanisme ont vu leur contenu et leur portée juridique changer. De nouveaux actes sont apparus : les déclarations préalables et les permis d'aménager.

La convention du 10 décembre 2001 qui régissait les relations entre la Commune et la DDE est devenue de fait obsolète. La signature d'une nouvelle convention devient donc nécessaire.

Pour ce qui concerne la Commune, l'instruction débutera:

- le 1^{er} juin 2008 pour les certificats d'urbanisme de simple information ; les projets opérationnels restant du ressort de l'Etat
- le 1^{er} octobre 2008 pour les permis de démolir et les déclarations préalables sans création de Surface Hors Œuvre Nette (SHON). Il s'agit essentiellement des garages de moins de 20 m², des clôtures, des modifications de l'aspect extérieur du bâti, des ravalements.

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Environnement,

Vu les articles L422-8 et R423-15 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'Application du Droit des Sols, telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mai 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 21

procuration : 7

Le trente mai deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

MISE EN VENTE DE LA RESIDENCE

LA RAMEE

GROUPE SNI/SAMO

68 LOGEMENTS

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal — Blanchard Lynda — Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée— Bernier Lydie — Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial — Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal — Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer) – Beaucé Sylvie (qui avait donné procuration à Mme Bernier) - Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Martin).

Absente : Mme Aubremaire Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Martial Métayer

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint à l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement informe le Conseil Municipal que la Direction des Investissements de la SAMO a engagé un projet de commercialisation de sa résidence locative sociale La Ramée, dans le cadre d'une vente à l'occupant.

Conformément à l'article de 29 de la loi portant engagement national sur le logement, l'accord de la Commune est demandé sur les prix des biens proposés par la SAMO, sachant qu'ils ont été estimés par le service des Affaires Foncières et Domaniales (cf tableau en annexe).

Une modulation des prix est proposée en fonction du statut de l'acheteur : occupant, locataire SAMO de Loire-Atlantique ou toute autre personne. Le Conseil Municipal exprime son adhésion sur les prix de cession proposés. Toutefois, l'assemblée délibérante estime que les prix de vente sans décote restent encore à un prix élevé.

L'Assemblée,

Oui cet exposé,

Vu l'art. 29 de la loi portant engagement national sur le logement,

Vu les prix de vente de la Résidence La Ramée, proposés par la SAMO,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Environnement,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Donne un avis favorable à la cession par la SAMO de la résidence La Ramée, aux prix indiqués dans le tableau annexé.

Annexe : prix de vente des logements proposés par la SAMO

	Evaluation Domaines	Prix de vente à l'occupant	Prix de vente à un locataire SAMO du 44	Prix de vente à toute autre personne
T2 (52 m ²)	90 000 €	76 500 €	81 000 €	90 000 €
T3 (63 m ²)	115 000 €	92 000 €	97 750 €	115 000 €
T4 (79 m ²)	150 000 €	120 000 €	127 500 €	150 000 €

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mai 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 21

procuration : 7

Le trente mai deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

REVERSEMENT DE LA PARTICIPATION

POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR)/

CONVENTION CARENE / COMMUNE

DE MONTOIR DE BRETAGNE

ROUTE DE REVIN

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal — Blanchard Lynda — Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée— Bernier Lydie — Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial — Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal — Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer) – Beaucé Sylvie (qui avait donné procuration à Mme Bernier) - Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Martin).

Absente : Mme Aubremaire Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Martial Métayer

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint à l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement rappelle que l'aménagement de trois terrains constructibles, route de Revin, au Domaine de la Fuie, a occasionné une extension du réseau eaux usées et entraînera la réalisation d'une placette pour organiser l'accès de véhicules aux meilleures conditions de sécurité.

La CARENE a fait exécuter les travaux d'eaux usées et demande le reversement des frais (19 798,42 euros HT) par la Commune.

A ce titre, une convention est nécessaire.

La Commission Urbanisme-Environnement, réunie le 21 mai 2008, a eu l'occasion d'examiner ce dossier.

L'Assemblée,

Oùï cet exposé,

Vu le projet de convention entre la Carene et la Commune,

Considérant la nécessité de procéder au reversement de cette participation à la CARENE, compte tenu des travaux exécutés,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à signer ladite convention pour le montant indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 30 mai 2008

Convocation : le 23 mai 2008Nombre de membres : en exercice : 29convoqués : 29présents : 21procuration : 7

Le trente mai deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :**ACQUISITION DES TERRAINS****AD 106 et AH 39 /****INDIVISION GUELLIER****LE BOURG / LE PRE DOUX**

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal — Blanchard Lynda — Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée— Bernier Lydie — Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial — Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal — Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer) – Beaucé Sylvie (qui avait donné procuration à Mme Bernier) - Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Martin).

Absente : Mme Aubremaire Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Martial Métayer

Monsieur Marcel Leclerc, adjoint à l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement informe l'Assemblée de l'aboutissement de négociations amiables nécessaires à l'acquisition de terrains cadastrés :

- section AD 106 : superficie cadastrale de 10 373 mètres carrés – superficie d'après titre de propriété de 10 600 mètres carrés
- section AH 39 : superficie cadastrale de 6 902 mètres carrés

Le premier terrain situé au lieudit Le Bourg est inclus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 décembre 2003. Classé en zone AU2 (usage commercial, artisanal, de bureaux ou de services), il permettra la réalisation d'une voirie de liaison entre le rond-point (avenue François Mitterrand – rue Christiane Cabalé) et la rue Pasteur.

Le second, situé au lieudit le Pré Doux et classé en zone N2 (caractère essentiellement naturel), favorisera l'aménagement d'une aire de loisirs.

Le montant global de ces acquisitions est de 107 000 euros (cent sept mille euros) et se décompose comme suit :

- AD 106 : 106 000 euros (cent six mille euros), dix euros le mètre carré selon la superficie figurant sur le titre de propriété
- AH 39 : arrondi à 1 000 euros (mille euros), environ 0,15 euro le mètre carré, d'une superficie de 6 902 mètres carrés

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu le plan de zonage au Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Vu les évaluations domaniales du 12 novembre 2007 et 23 avril 2008,

Vu l'accord de l'indivision Guellier en date du 21 mai 2008,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme/Environnement en date du 21 mai 2008,

Considérant l'opportunité de procéder à l'acquisition de ces deux parcelles,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Adopte les conditions de la négociation et autorise Mme le Maire à signer l'acte et pièces nécessaires à la régularisation de ces mutations immobilières pour un montant global de 107 000 euros (cent sept mille euros). Les frais d'acte et annexes seront à la charge de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mai 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 21

procuration : 7

Le trente mai deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

MISE EN ŒUVRE DES HORAIRES D'ETE

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

PERIODE DU 15 JUIN AU 15 AOUT

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal — Blanchard Lynda — Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée— Bernier Lydie — Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial — Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal — Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer) – Beaucé Sylvie (qui avait donné procuration à Mme Bernier) - Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Martin).

Absente : Mme Aubremaire Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Martial Métayer

CONSIDERANT la proposition du responsable du Centre Technique Municipal pour modifier la période des horaires d'été, dont l'élément moteur reste la météo,

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du Comité Technique Paritaire en date du 13 janvier 2008,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- ACCEPTE de modifier la période des horaires d'été pour les agents du Centre Technique Municipal et FIXE celle-ci du 15 juin au 15 août.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 30 mai 2008

Convocation : le 23 mai 2008

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 21

procuration : 7

Le trente mai deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

TARIFS MUNICIPAUX

PRECISIONS

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal — Blanchard Lynda — Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée— Bernier Lydie — Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial — Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal — Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer) – Beucé Sylvie (qui avait donné procuration à Mme Bernier) - Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Martin).

Absente : Mme Aubremaire Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Martial Métayer

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : le 23 mai 2008
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 21
procuration : 7

Le trente mai deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

TARIFS MUNICIPAUX

PRECISIONS

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal — Blanchard Lynda — Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée— Bernier Lydie — Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial — Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal — Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer) – Beaucé Sylvie (qui avait donné procuration à Mme Bernier) - Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Martin).

Absente : Mme Aubremaire Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Martial Métayer

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 30 mai 2008

Convocation : le 23 mai 2008
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 21
procuration : 7

Le trente mai deux mil huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

TARIFS MUNICIPAUX

présents : Mmes Lemaitre Michèle – Beyer Chantal — Blanchard Lynda — Hiou Patricia – Lemeute Arlette – Vilain Marie-Christine – Régent Annette – Bernard Renée— Bernier Lydie — Mrs Leclerc Marcel – Métayer Martial — Guihéneuf Christian. – Jouand Joël – Le barillec Daniel – Vasseur Julien – Corfec Dominique – Jorge Philippe – Plissonneau Pascal — Martin Christian – Etogo Roger – Thébaud Pascal

excusés : Mmes Leguebe Catherine (qui avait donné procuration à Mr

PRECISIONS

Leclerc) - Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mr Le Barillec) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mme Beyer) – Beucé Sylvie (qui avait donné procuration à Mme Bernier) - Mrs Delahaie Hubert (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Martin).

Absente : Mme Aubremaire Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Martial Métayer